



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 février 2018

Résolution 2403 (2018)

**Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 8193^e séance,
le 28 février 2018**

Le Conseil de sécurité,

Prenant note avec regret de la démission du juge Hisashi Owada, qui prendra effet le 7 juin 2018,

Prenant note de la vacance qui en résulte à la Cour internationale de Justice pour la durée restant à courir du mandat du juge Hisashi Owada qui doit donc être remplacé conformément aux dispositions du Statut de la Cour,

Notant que, conformément à l'article 14 dudit statut, la date d'élection au siège vacant est fixée par le Conseil de sécurité,

Décide que l'élection aura lieu le 22 juin 2018 à une séance du Conseil de sécurité et à une séance de l'Assemblée générale, à sa soixante-douzième session.

